

Sur le procédé

Système Sikafloor® -330

Famille de produit/Procédé : Système de revêtement de sol à base de résine de synthèse pour sol à usage piétonnier

Titulaire(s) : **Société Sika France**
Internet : www.sika.fr

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V1	Révision à l'identique du DTA 12/16-1719	Gilbert FAU	Yann RIVIERE

Descripteur :

Système de revêtement de sol à usage piétonnier (famille SC1) à base de résine polyuréthane, constitué :

- d'une couche de préparation éventuelle ;
- de la couche de primaire à base de résine époxy bi-composants SIKAFLOOR®-161 ;
- de la couche de masse à base de résine polyuréthane bi-composants SIKAFLOOR®-330 ;
- du vernis de finition polyuréthane SIKAFLOOR®-305 W.

Epaisseur totale nominale : 2 mm.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	5
1.1.	Domaine d'emploi accepté	5
1.1.1.	Zone géographique.....	5
1.1.2.	Ouvrages visés.....	5
1.2.	Appréciation.....	6
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi	6
1.2.2.	Durabilité	7
1.2.3.	Impact environnemental.....	7
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	7
2.	Dossier Technique	8
2.1.	Mode de commercialisation	8
2.1.1.	Coordonnées.....	8
2.1.2.	Mise sur le marché.....	8
2.1.3.	Identification.....	8
2.2.	Description	8
2.2.1.	Principe	8
2.2.2.	Caractéristiques d'identification des constituants	9
2.3.	Dispositions de conception	11
2.3.1.	Classement UPEC du local.....	11
2.3.2.	Conformité à la réglementation incendie	11
2.3.3.	Type et nature du support	11
2.3.4.	Reconnaissance des supports	11
2.3.5.	Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium	11
2.3.6.	Mise en œuvre sur support humide ou exposé aux reprises d'humidité	11
2.3.7.	Fissures.....	11
2.3.8.	Mise en œuvre sur plancher chauffant	11
2.4.	Disposition de mise en œuvre	11
2.4.1.	Généralités	11
2.4.2.	Exigences relatives aux supports	12
2.4.3.	Travaux préparatoires	13
2.4.4.	Confection des mélanges	14
2.4.5.	Application.....	14
2.4.6.	Contrôle d'exécution	14
2.4.7.	Traitement des joints du support	15
2.4.8.	Traitement des rives	15
2.4.9.	Traitement des seuils et arrêts	15
2.4.10.	Liaison avec d'autres revêtements.....	15
2.4.11.	Traitement des escaliers.....	15
2.5.	Mise en service - Maintien en service du revêtement.....	16
2.5.1.	Mise en service - Délais	16
2.5.2.	Prescriptions particulières d'utilisation	16
2.5.3.	Entretien	16
2.5.4.	Maintenance - Réparation	17
2.6.	Traitement en fin de vie	17
2.7.	Exigences relatives aux entreprises et assistance technique	17
2.7.1.	Exigences relatives aux entreprises applicatrices	17
2.7.2.	Assistance technique.....	17

2.8.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication	17
2.8.1.	Fabrication.....	17
2.8.2.	Contrôles.....	18
2.9.	Mention des justificatifs	18
2.9.1.	Résultats Expérimentaux	18
2.9.2.	Références chantiers.....	18
2.10.	Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre	19

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre II « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus :

- U4 P3 E2/3 C2 sur supports neufs à base de liant hydraulique tels que définis au § 1.1.2.2.1 ci-après à l'exception des chapes et dalles flottantes ;
- U4 P3 E2 C2 sur chapes et dalles flottantes telles que définies au § 1.1.2.2.1.1 ci-après et sur supports neufs à base de sulfate de calcium tels que définis au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- U4 P3 E2/3 C2 :
 - sur anciens supports existant à base de liant hydraulique tels que définis au § 1.1.2.2.3.1 ci-après ;
 - sur anciens carrelages existants tels que définis au § 1.1.2.2.3.2 ci-après ;
 - sur anciens revêtements de sol coulés existants en résine tels que définis au § 1.1.2.2.3.3 ci-après.

Conditions d'emploi :

L'emploi dans les locaux classés E3 est admis sous réserve :

- de l'absence de siphon ou de caniveau ;
- que ces locaux ne fassent pas l'objet d'une exigence d'étanchéité (voir DPM), le système SIKAFLOOR®-330 n'ayant pas vocation à assurer cette fonction ;
- le traitement des rives et des points singuliers soit assuré comme indiqué à l'article 2.4.8.2 du Dossier Technique.

Dans le cas des locaux classés E2 sur support à base de sulfate de calcium, l'emploi du revêtement est admis sous réserve d'un traitement des rives comme décrit au § 2.4.8.2 du Dossier Technique.

Le procédé SIKAFLOOR®-330 convient aux locaux dont la température constante en exploitation est inférieure à 50°C.

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques y compris supports humides ou exposés aux reprises d'humidité

1.1.2.2.1.1. Chapes ou dalles rapportées

Les supports visés sont :

- Dalles ou chapes adhérentes, exécutées conformément à la norme NF DTU 26.2 ;
- Dalles ou chapes flottantes exécutées conformément à la norme NF DTU 26.2 ;
- Chapes fluides à base de ciment faisant l'objet d'un Avis technique/DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.1.2. Dallages

Les supports visés sont :

- Dallages en béton exécutés conformément à la norme NF P 11-213-2 (réf. DTU 13.3 Partie 2).

1.1.2.2.1.3. Planchers en béton

Les supports visés sont :

- Dallages en béton exécutés conformément à la norme NF P 11-213-2 (réf. DTU 13.3 Partie 2) ;
- Planchers dalles exécutés conformément à la norme NF DTU 21 avec continuité sur appui :
 - dalles pleines en béton armé coulées in situ ;
 - dalles pleines coulée sur prédalles en béton armé ;
 - dalles pleines coulées sur prédalles en béton précontraint ;
- Planchers nervurés à poutrelles en BP ou BA et entrevous, avec dalle de répartition complète coulée en œuvre avec continuité sur appui ;
- Planchers en béton coulés sur bacs acier collaborants avec continuité sur appui ;

- Planchers constitués de dalles alvéolées en BP ou BA, avec dalles collaborantes rapportées en béton armé avec continuité sur appui et avec maîtrise des fissurations au sens de la norme NF DTU 23.2.

1.1.2.2.1.4. Planchers chauffants

Les supports visés sont :

- Planchers chauffants exécutés conformément aux normes NF P 52-302 (réf. DTU 65.7) et NF DTU 65.14.

La pose sur plancher rayonnant électrique et sur plancher chauffant rafraichissant n'est pas visée.

1.1.2.2.1.5. Supports neufs humides ou exposés à des reprises d'humidité

Parmi les supports énoncés précédemment, les supports neufs susceptibles de présenter des risques de remontées d'humidité sont les suivants :

- les dallages en béton ;
- les dalles en béton coulées sur un ouvrage d'étanchéité conformément au NF DTU 43.6 ou à base de résine de synthèse (système d'étanchéité liquide (SEL)) ;
- les planchers constitués d'une dalle en béton coulée sur bacs acier collaborants ;
- les planchers sur vide sanitaire non ventilé ;
- les planchers au-dessus d'un local à très forte hygrométrie au sens du NF DTU 20.1 ;
- les chapes ou dalles adhérentes sur dallage armé sur terre-plein ou un des planchers ci-dessus.

1.1.2.2.2. Supports neufs à base de sulfate de calcium

Les supports visés sont :

- Chapes fluides à base de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis technique/DTA favorable en vigueur pour le domaine d'emploi visé, à l'exclusion des chapes sans pellicule de surface (c'est-à-dire ne nécessitant pas de préparation mécanique de surface).

1.1.2.2.3. Supports anciens et sols existants

1.1.2.2.3.1. Anciens supports à base de liants hydrauliques

Les supports visés sont :

- Anciens supports à base de liants hydrauliques tels que définis dans la norme NF DTU 54.1, après dépose de l'ancien revêtement (enduit de préparation de sol compris) ou non recouverts.

1.1.2.2.3.2. Anciens carrelages

Les supports visés sont :

- Carrelages existants tels que définis dans la norme NF DTU 54.1.

1.1.2.2.3.3. Anciens revêtements de sol coulés en résine

Les supports visés sont :

- Revêtements de sol coulés en résine tels que définis dans la norme NF DTU 54.1 et présentant une dureté Shore D > 60.

1.1.2.2.3.4. Supports anciens humides ou exposés à des reprises d'humidité

Parmi les supports énoncés précédemment, les supports anciens et sols existants susceptibles de présenter des risques de remontées d'humidité sont les supports décrits au § 1.1.2.2.1.5 précédent non revêtus ou remis à nu ou revêtus de carrelage.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Le système de revêtement de sol à base de résine polyuréthane d'épaisseur totale d'environ 2,1 mm et de masse utile totale d'environ 3,2 kg/m² composé d'une couche de SIKAFLOOR®-161 (environ 0,2 kg/m²), d'une couche de masse SIKAFLOOR®-330 (environ 2,9 kg/m² - environ 2 mm) et d'une couche de SIKAFLOOR®-305 W (environ 0,1 kg/m²) fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du laboratoire de l'Université de Gand n° 08-199 avec classement B_{fl}-s1, valable sur tous supports classés A2_{fl}-s1.

Ce rapport ne vise pas le système avec primaire SIKAFLOOR®-161 en une couche de 500 g/m², et aucune information n'a été fournie sur le classement de réaction au feu du système avec primaire appliqué en deux couches de 500g/m²/couche.

1.2.1.2. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.3. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.2. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

Lorsqu'une émulsion de protection de surface est mise en œuvre (Cf. § 2.5.3.2 du Dossier Technique), elle doit être renouvelée régulièrement.

La mise en place de paillasons ou autres systèmes de dimensions suffisantes et judicieusement positionnés qui captent les particules abrasives est préconisée aux accès extérieurs.

1.2.3. Impact environnemental

Le procédé SIKAFLOOR®-330 ne dispose d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Coordonnées

Le procédé est commercialisé par le titulaire.

Titulaire : Société SIKA France
84 avenue Edouard Vaillant
FR-93350 Le Bourget
Tél. : 01 49 92 80 00
Email : hotline@sika.com
Internet : www.sika.fr

2.1.2. Mise sur le marché

En application du règlement (UE) n° 305/2011, le produit SIKAFLOOR®-330 fait l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 13813.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2.1.3. Identification

Les conditionnements comportent les coordonnées de SIKA France, le nom et le type de produit (composant A, B ou C), la couleur, le poids net, le numéro de lot, la date de péremption, l'étiquetage toxicologique et les marquages CE.

2.2. Description

2.2.1. Principe

2.2.1.1. Type

Revêtements de sol coulés continus, du type « revêtement autolissant » (famille SC1) à base de résines polyuréthanes sans solvant.

Les produits constituant les systèmes SIKAFLOOR®-330 sont conformes à l'annexe ZA 1.5 de la norme NF EN 13813 « Matériaux de chapes ».

Le revêtement est défini par le système lui-même auquel peuvent s'ajouter en fonction du support une ou plusieurs couches de préparation.

2.2.1.2. Système SIKAFLOOR®-330

Systeme	Systeme SIKAFLOOR®-330	Systeme SIKAFLOOR®-330 (HERH)
Support	Sec	Humide ou Exposé à des Reprises d'Humidité
Primaire	1 couche SIKAFLOOR®-161 à 500 g/m ²	2 couches SIKAFLOOR®-161 à 500 g/m ² /couche
Couche de masse	SIKAFLOOR®-330 à 2,8 kg/m ²	
Couche de finition	SIKAFLOOR®-305 W à 130 g/m ²	
Epaisseur	2 mm	

2.2.1.3. Couches de préparation du support

2.2.1.3.1. Couche de nivellement (optionnelle)

Après la préparation de surface, il peut être nécessaire de rétablir la planéité du support à l'aide d'une couche de nivellement avant l'application du système SIKAFLOOR®-330.

	Support		Primaire	Défaut de planéité à rattraper
	Sec	Humide		
SIKAFLOOR®-161 + 0,5 part de SIKAQUARTZ 0,08-0,25 mm	Oui	Oui	/	< 1mm
SIKAFLOOR®-161 + 1 part de SIKAQUARTZ 0,08-0,25 mm	Oui	Oui	SIKAFLOOR®-161 (300 g/m ²)	< 2 mm
SIKAFLOOR®-81 EPOCEM®	Oui	Oui	SIKAFLOOR®-155 WN (300 g/m ²)	1,5-3 mm
SIKAFLOOR®-LEVEL 30	Oui	Oui	SIKAFLOOR®-161 (300 g/m ²) Saupoudré à refus de SIKA QUARTZ 0,4-0,9 mm	4-30 mm

2.2.1.3.2. Mortiers de résine

Les mortiers de résine sont réalisés à partir de mélange de résine époxydique et de quartz. Ils peuvent être soit pré-dosés (SIKAFLOOR®-280) soit réalisés à l'aide d'un mélange de SIKAFLOOR®-161 et de SIKA QUARTZ MORTIER.

	Rapport de mélange	Défaut de planéité à rattraper		Primaire / Consommation	
		Mini	Maxi	Support sec	Support humide
SIKAFLOOR®-161	1 part de SIKAFLOOR®-161 + 8 parts de SIKA QUARTZ MORTIER	5 mm	15 mm	SIKAFLOOR®-161 (300 g/m ²)	SIKAFLOOR®-161 (300 g/m ²)
SIKAFLOOR®-280	Pré-dosé	1 mm	10 mm	Mélange A+B SIKAFLOOR®-280 (300 g/m ²)	SIKAFLOOR®-161 (300 g/m ²)

2.2.2. Caractéristiques d'identification des constituants

Cf. tableau 1 en fin de Dossier Technique.

2.2.2.1. SIKAFLOOR®-161

Nature chimique : Résine époxydique bi-composant sans solvant.

Rôle : Primaire pour support humide, liant pour couche de nivellement.

Conditionnement : Kit de 30 kg, 279 kg et 837 kg.

2.2.2.2. SIKAFLOOR®-330

Nature chimique : Résine polyuréthane sans solvant.

Rôle : Couche de masse.

Conditionnement : Kit de 20 kg.

2.2.2.3. SIKAFLOOR®-305 W

Nature chimique : Résine polyuréthane aliphatique bi-composant en phase aqueuse.

Rôle : Couche de finition coloré mat.

Conditionnement : Kit de 10 kg.

2.2.2.4. SIKAFLOOR®-155 WN

Nature chimique : Résine époxydique bi-composant colorée en phase aqueuse.

Rôle : Primaire du SIKAFLOOR®-81 EPOCEM®.

Conditionnement : Kit de 10 kg.

2.2.2.5. SIKAFLOOR®-81 EPOCEM®

Nature chimique : Mortier époxydique-ciment tri-composant.

Rôle : Couche de nivellement.

Conditionnement : Kit de 23 kg.

2.2.2.6. SIKAFLOOR®-280

Nature chimique : Mortier de résine époxydique tri-composant sans solvant.

Rôle : Mortier de résines pour la réalisation de gorges ou pour la préparation des supports.

Conditionnement : Kit de 27,5 kg.

2.2.2.7. SIKAFLOOR®-LEVEL 30

Nature chimique : Mélange de liants hydrauliques, charges spéciales et adjuvants.

Rôle : Mortier hydraulique.

Conditionnement : Kit de 25 kg.

2.2.2.8. SIKAR® EXTENDER T

Rôle : Additif thixotropant pour résines époxydiques.

Conditionnement : Bidon de 1 kg.

2.2.2.9. SIKAGARD® ARMATURE BX 300

Nature chimique : Tissu de verre bi-axial en verre E avec coutures polyester.

Rôle : Pontage des fissures.

Conditionnement : Largeur 125 cm – Rouleau de 48 Kg.

2.2.2.10. SIKAR® PLINTHE

Nature : Plinthe préfabriquée en mortier époxydique.

Rôle : Plinthe.

Conditionnement : Carton de 5 ou 10 mètres linéaires.

2.2.2.11. SIKADUR®- 30

Nature chimique : Résine époxydique bi-composant sans solvant.

Rôle : Obturation des joints de retrait.

Conditionnement : Kit de 6 kg.

2.2.2.12. SIKAR QUARTZ 0,08-0,25 mm

Nature : Quartz extra siliceux.

Rôle : Charge minérale.

Conditionnement : Sac de 25 kg.

2.2.2.13. SIKAR QUARTZ 0,4-0,9 mm

Nature : Quartz extra siliceux.

Rôle : Charge minérale.

Conditionnement : Sac de 25 kg.

2.2.2.14. SIKAR QUARTZ MORTIER

Nature : Quartz extra siliceux granulométrie 0,1-2 mm.

Rôle : Charge minérale.

Conditionnement : Sac de 25 kg.

2.2.2.15. SIKAFLEX®-PRO 11 FC PURFORM®

Nature chimique : Mastic-colle monocomposant à base de polyuréthane.

Rôle : Collage souple, joints.

Conditionnement : Cartouche de 300 ml.

2.2.2.16. SIKAFLEX®-PRO 3 PURFORM®

Nature chimique : Mastic-colle monocomposant à base de polyuréthane.

Rôle : Joint de sol.

Conditionnement : Cartouche de 600 ml.

2.2.2.17. SIKA PRIMAIRE 3 N

Nature chimique : Liquide à base de résine époxy en phase solvant.

Rôle : Primaire d'adhérence mono-composant pour mastics SIKAFLEX®.

Conditionnement : Flacon de 250 ml.

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au Maître d'ouvrage ou son représentant, le Maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le Maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Conformité à la réglementation incendie

Chaque fois que le système SIKAFLOOR®-330 est prévu avec primaire SIKAFLOOR®-161 en une couche de 500 g/m² ou avec primaire en deux couches de 500 g/m²/couche, le titulaire du Document Technique d'Application doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire notifié permettant d'apprécier le classement de réaction au feu du système considéré..

Dans le cas spécifique de la mise en œuvre sur un ancien revêtement de sol coulé en résine conservé, le titulaire du Document Technique d'Application doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible du système sur ce type d'ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système considéré à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.3. Type et nature du support

Le Maître d'ouvrage, via le Maître d'œuvre, est tenu d'informer l'entreprise applicatrice du type et de la nature du support. Il devra notamment préciser s'il s'agit d'un support humide ou exposé aux reprises d'humidité, d'un plancher béton sur bacs acier ou d'une chape fluide à base de sulfate de calcium.

2.3.4. Reconnaissance des supports

Il est rappelé que l'étude concernant la stabilité de l'ossature et des éléments porteurs du bâtiment ne relève pas de la compétence de l'entrepreneur de sol.

La reconnaissance des supports réalisée contradictoirement entre l'entrepreneur de sol, le maçon et le maître d'œuvre a pour objet de vérifier avant le début des travaux que les supports et les ouvrages annexes sont conformes aux règles de l'art et au présent Dossier Technique.

Cette reconnaissance est formalisée sur le rapport contradictoire de la reconnaissance des supports de la norme NF DTU 54.1, partie 1 pour les travaux neufs et sur l'annexe 1 du CPT 3716 « Exécution des revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse – Rénovation » pour les travaux de rénovation.

2.3.5. Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium

La possibilité de recouvrement de la chape par le système SIKAFLOOR®-330 doit faire l'objet d'un accord préalable du fabricant de la chape.

De plus, il appartient au Maître d'œuvre de prévoir la réalisation d'une planche d'essai visant à valider, au travers d'un essai de convenance (essai d'adhérence par traction perpendiculaire, réalisé à l'aide du primaire du système, conduisant à une rupture cohésive dans la chape), la possibilité de recouvrement de la chape avec le revêtement dans les conditions d'emploi prévues ; au préalable, l'entreprise de pose devra préparer mécaniquement la surface de la chape.

2.3.6. Mise en œuvre sur support humide ou exposé aux reprises d'humidité

Sur supports humides ou exposés à des reprises d'humidité tels que décrits au § 1.1.2.2, la mise en œuvre du système SIKAFLOOR®-330 (HERH) requiert l'application préalable du primaire SIKAFLOOR®-161 appliqué en 2 couches de 500 grammes/m²/couche, appliquées à 24 h d'intervalle.

2.3.7. Fissures

Pour toute fissure d'ouverture supérieure à 0,8 mm ou avec désaffleure, le Maître d'œuvre devra faire réaliser une étude par un bureau d'études spécialisé pour déterminer la stabilité du support.

2.3.8. Mise en œuvre sur plancher chauffant

Dans le cas d'un plancher chauffant, les joints de fractionnement du support seront reconduits dans le revêtement.

2.4. Disposition de mise en œuvre

2.4.1. Généralités**2.4.1.1. Entreprise applicatrice**

La mise en œuvre est exclusivement effectuée par une entreprise habilitée par la Société SIKA France, conformément au cahier des charges défini au § 2.7.1.

2.4.1.2. Hygiène et sécurité

Tous les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.
Se reporter également aux Fiches de Données de Sécurité des produits, disponibles sur internet www.sika.fr.

2.4.1.3. Stockage et conditions de pose

2.4.1.3.1. Stockage des produits

Les produits sont stockés durant les dernières 48 h avant la mise en œuvre, à l'abri de l'humidité et d'une forte chaleur et d'une manière générale dans un local clos et ventilé à une température comprise entre +10 °C et +30 °C.

La température minimale d'utilisation des produits étant de +10 °C, il convient, en période froide, de les maintenir dans un local chauffé.

2.4.1.3.2. Températures

Avant de commencer toute application, il est impératif de vérifier la température du support et la température ambiante.

La température du support doit être comprise entre +10 °C et +30 °C.

Elle doit être, de plus, supérieure d'au moins 3 °C à la température correspondant au point de rosée.

La température ambiante doit être d'au moins +10 °C avec un maximum de +30 °C, et ce, 24 h au moins avant la première application et au moins 24 h après application de la dernière couche.

2.4.1.3.3. Hygrométrie

Le taux d'hygrométrie ambiante ne doit pas dépasser 80 %.

Les conditions d'hygrométrie devront être maintenues pendant au moins 48 h après application de la dernière couche.

2.4.1.4. Organisation du chantier

La préparation du support est réalisée au plus tard la veille de la première application.

Les réservations existantes doivent être soigneusement protégées, des profilés d'arrêt mis en place aux seuils de portes, les plinthes protégées au-dessus de l'épaisseur du système.

Pendant les phases préparatoires, la mise en œuvre du revêtement, et les temps de polymérisation jusqu'à la mise en service après la fin des travaux, l'accès dans la zone de travail sera interdit aux autres corps d'état, le local sera également hors d'eau et hors d'air.

L'application du revêtement se fait avant la pose des revêtements de sols souples des locaux adjacents et après la réalisation des peintures et revêtements muraux, faux plafonds, travaux techniques.

2.4.2. Exigences relatives aux supports

2.4.2.1. Supports à base de liants hydrauliques et supports à base de sulfate de calcium

2.4.2.1.1. Exigences générales

Les supports doivent avoir au moins 28 jours d'âge.

Les exigences relatives aux caractéristiques des supports sont celles de la norme NF DTU 54.1 P1-1, en particulier :

Caractéristiques	Locaux P2	Locaux P3	Méthodes d'investigations
Cohésion superficielle	≥ 0,7 MPa	≥ 1 MPa	Adhérence par traction perpendiculaire
Porosité	> 60 s et < 240 s	> 60 s et < 240 s	Test à la goutte d'eau
Humidité résiduelle du support à base de liant hydraulique *	≤ 4,5 %*	≤ 4,5 %*	Bombe au Carbure à 4 cm de profondeur dans le support
Humidité résiduelle du support à base de sulfate de calcium	≤ 0,5 %	≤ 0,5 %	Bombe au Carbure à 4 cm de profondeur** dans le support

* : Au-delà, se référer au § 2.4.5.1.

** : Sur toute l'épaisseur pour le cas des chapes

2.4.2.1.2. Planéité

2.4.2.1.2.1. Exigences requises pour le gros œuvre

Les dispositions de l'article 5.2.1 de la norme NF DTU 54.1 P1-1 s'appliquent.

Supports	Défaut maximal admissible en locaux P2	Défaut maximal admissible en locaux P3	Méthode d'investigation
Dalle béton, dallage, plancher intermédiaire	7 mm	7 mm	Règle de 2 m
Dalle béton, dallage, plancher intermédiaire	2 mm	2 mm	Réglet de 0,2 m
Chape rapportée	5 mm	5 mm	Règle de 2 m
Chape rapportée	1 mm	1 mm	Réglet de 0,2 m

2.4.2.1.2.2. Exigences requises pour la mise en œuvre du revêtement

L'écart de planéité sera au maximum de 5 mm sous la règle de 2 mètres. Si nécessaire, le support sera mis en conformité selon le § 2.2.1.3.1.

2.4.2.2. Supports anciens – Sols existants

2.4.2.2.1. Exigences relatives aux supports

Les ouvrages de revêtements de sol plastiques manufacturés existants seront complètement déposés y compris la colle et l'enduit de sol.

2.4.2.2.1.1. Carrelages existants

Un ancien carrelage pourra être conservé si les exigences de la norme NF DTU 54.1 sont respectées.

2.4.2.2.1.2. Anciennes résines

Un ancien revêtement de sol en résine (de dureté SHORE D > 60) pourra être conservé si les exigences de la norme NF DTU 54.1 sont respectées.

2.4.2.2.1.3. Ancien support à base de liants hydrauliques remis à nu ou non recouvert

Le support devra présenter les mêmes caractéristiques que celles énoncées dans le § 2.4.2.1.1.

2.4.3. Travaux préparatoires

2.4.3.1. Mise en conformité du support

Si les supports présentent des défauts de planimétrie, ils pourront être repris suivant l'importance des défauts à l'aide d'une couche de nivellement définie au § 2.2.1.3.1 du présent document ou à l'aide d'un mortier de résine défini au § 2.2.1.3.2.

2.4.3.2. Préparation de surface

2.4.3.2.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

Les dispositions de l'article 6.1 de la norme NF DTU 54.1 P1-1 seront appliquées.

Les supports seront propres, sains, secs et devront avoir subi une préparation mécanique à l'aide de grenailage ou, lorsque le recours à la grenailleuse n'est pas possible (locaux de petite surface au plus classés P2 par exemple), à l'aide d'une ponceuse diamantée afin d'obtenir un état de surface rugueux et débarrassé de toute partie non adhérente ou peu adhérente, exempt de trace d'huile, de laitance, de graisse, de produit de cure et de toute substance susceptible de nuire à l'adhérence.

Une aspiration soignée sera réalisée après la préparation de surface.

2.4.3.2.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

La chape sera préparée par ponçage diamanté ou par grenailage léger, suivi d'une aspiration soignée.

2.4.3.2.3. Supports anciens à base de liants hydrauliques

La préparation sera réalisée par ponçage, à l'aide d'un plateau diamanté, suivi d'un grenailage.

Une aspiration soignée sera réalisée après la préparation de surface.

2.4.3.2.4. Carrelages existants

Les carrelages existants seront préparés conformément à l'Annexe D2 de la norme NF DTU 54.1.

Des rebouchages peuvent être réalisés à l'aide d'un mortier défini au § 2.2.1.3.2.

Pour éliminer le spectre des joints, après le primaire, il sera réalisé une couche de nivellement à base de SIKAFLOOR®-161 (telle que définie au § 2.2.1.3.1).

2.4.3.2.5. Anciennes résines

Les anciens sols existants en résine époxydique ou polyuréthane bi-composantes seront préparés conformément à l'Annexe D3 de la norme NF DTU 54.1. L'ensemble de la surface doit être poncé à l'aide d'un plateau diamanté (afin de retrouver la couche de masse), éventuellement suivi d'un grenailage ; cette opération doit être suivie d'un parfait dépoussiérage avant l'application directe de la couche de masse du système SIKAFLOOR®-330, sans primaire.

2.4.3.3. Traitement des fissures sans désaffleure

2.4.3.3.1. Fissures d'ouverture maximale de 0,3 mm

Elles sont traitées de la façon suivante : Légère ouverture de l'ordre de 2 mm et colmatage à l'aide du primaire SIKAFLOOR®-161. Cf. figure n° 1 en fin de Dossier Technique.

2.4.3.3.2. Fissures de largeur comprise entre 0,3 et 0,8 mm

Elles seront obturées, après ouverture préalable en V sur une profondeur et une largeur d'au minimum 10 mm. Cette saignée sera rebouchée à l'aide du mortier défini au § 2.2.1.3.2. Cf. figure n° 2 en fin de Dossier Technique.

2.4.4. Confection des mélanges

Ré-homogénéiser mécaniquement le composant A, ajouter le composant B.

Malaxer le mélange A + B avec un agitateur mécanique pendant 2 minutes.

Verser ensuite le produit dans un second récipient et reprendre le malaxage pendant quelques instants.

Le produit est prêt à être appliqué dès la fin du malaxage.

Pour réduire au maximum l'entraînement d'air pendant le malaxage, il est conseillé de réaliser cette opération à faible vitesse de rotation (environ 300 tours/minute) en veillant à garder l'agitateur en fond de seau pendant sa rotation.

2.4.5. Application

2.4.5.1. Application du primaire SIKAFLOOR®-161

2.4.5.1.1. Cas général

Le support ayant été préalablement préparé, le SIKAFLOOR®-161 est appliqué au rouleau ou à la raclette caoutchouc suivi d'un passage de rouleau égalisateur, à raison de 500 g/m².

2.4.5.1.2. Cas spécifique des supports humides, des supports exposés à des reprises d'humidité

Le SIKAFLOOR®-161 est appliqué en deux couches avec une consommation de 500 g/m²/couche (cf. descriptif du système SIKAFLOOR®-330 (HERH) au § 2.2.1.2.

La deuxième couche est absolument nécessaire pour remplir correctement les pores, et est appliquée dans un délai minimum de 24 h et dans un délai maximum de 48 h.

2.4.5.1.3. Cas spécifique des chapes à bases de sulfate de calcium

Le SIKAFLOOR®-161 est appliqué en deux couches avec une consommation de 500 g/m²/couche.

Puis après un délai minimum de 12 h à 20 °C (maximum 48 h à 20 °C), une couche de nivellement à base de SIKAFLOOR®-161 (telle que définie au § 2.2.1.3.1) sera obligatoirement réalisée.

2.4.5.1.4. Cas spécifique des anciens revêtements de sol en résine conservés

Le support ayant été préalablement préparé conformément aux dispositions du § 2.4.3.2.5, le primaire SIKAFLOOR®-161 ne doit pas être appliqué.

2.4.5.2. Application de la couche de masse SIKAFLOOR®-330

Dans un délai minimum de 12 h à 20 °C (maximum 48 h à 20 °C) après application du primaire.

Dès que le SIKAFLOOR®-330 est mélangé, amener le produit sur la zone à recouvrir et verser le contenu dans la zone à traiter.

Répartir régulièrement à l'aide d'une raclette crantée n° 7, l'épaisseur est obtenue par les dents de la raclette crantée. La consommation est de 2,8 kg/m².

2.4.5.3. Application de la couche de finition SIKAFLOOR®-305 W

Dans un délai minimum de 18 h à 20 °C (maximum 48 h à 20 °C) après application de la couche de masse.

Dès que le SIKAFLOOR®-305 W est mélangé, amener le produit sur la zone à recouvrir et verser le contenu dans la zone à traiter.

Répartir régulièrement à l'aide d'un rouleau mousse. La consommation est de 130 g/m²

2.4.6. Contrôle d'exécution

2.4.6.1. Epaisseurs / consommations

Le calepinage des zones en sol, avant la réalisation de chaque couche est indispensable pour contrôler les consommations.

Pour la couche de masse, les épaisseurs humides déposées pourront être mesurées à l'aide de jauge humide selon la norme NF EN ISO 2808 « Peintures et vernis - Détermination de l'épaisseur du feuil ».

2.4.6.2. Polymérisation

Une bonne polymérisation se traduit par un aspect de surface homogène, et non collant après 24 h à + 20 °C.

2.4.7. Traitement des joints du support

2.4.7.1. Joints de retrait / Joint de fractionnement de plancher chauffant

Ils seront repérés et obturés à l'aide de la résine SIKADUR®-30, puis une bande de 10 cm de large de SIKAGARD®-ARMATURE BX 300 sera marouflée dans le primaire. Cf. figure n° 3 en fin de Dossier Technique.

Dans le cas d'un plancher chauffant, les joints de fractionnement du support seront reconduits dans le revêtement.

2.4.7.2. Joints d'arrêts de coulage

Ils seront traités comme les joints de retraits. Se reporter au § 2.4.7.1.

Les joints d'arrêt de coulage, dit « joint de reprise de bétonnage » sont des dispositifs servant d'arrêt journalier de coulage des dallages en béton. Ils remplissent le même rôle que les joints de retrait et doivent être traités comme eux.

2.4.7.3. Joints de dilatation

Le système SIKAFLOOR®-330 est interrompu au droit des joints de dilatation.

Les DPM devront préciser le type de joint, les contraintes mécaniques de dilatation.

Deux types de traitement pourront être utilisés. Cf. figures n° 4 et n° 5 en fin de Dossier Technique.

2.4.7.4. Joints périphériques de chape ou de dalle

Ils sont situés à la périphérie de la surface à revêtir.

Le système SIKAFLOOR®-330 est arrêté contre la bande périphérique qui doit dépasser de 2 cm (cf. article 7.4.2 de la norme NF DTU 26.2). Elle sera arasée après l'exécution du système SIKAFLOOR®-330.

2.4.8. Traitement des rives

2.4.8.1. Locaux jusqu'au classement E2 (à l'exception du cas d'une chape à base de sulfate de calcium)

Dans ces locaux, sauf prescriptions particulières du marché, le revêtement est simplement arasé avec soin en rive.

Cf. figures n° 6 et n° 7 en fin de Dossier Technique.

Le traitement de la remontée en plinthe est au libre choix du Maître d'ouvrage ou du Maître d'œuvre (plinthe bois, carrelage). Cf. figures n° 8 et n° 11 en fin de Dossier Technique.

2.4.8.2. Locaux avec classement E3

L'imperméabilisation des rives est obtenue par l'une des méthodes suivantes.

2.4.8.2.1. Relevé en résine

Il est réalisé une gorge en mortier époxydique SIKAFLOOR®-280. Le mortier SIKAFLOOR®-280 sera appliqué frais sur frais en utilisant comme primaire le mélange A + B, puis le revêtement SIKAFLOOR®-330 viendra être remonté sur la plinthe. Cf. figure n° 9 en fin de Dossier Technique.

2.4.8.2.2. Plinthe préfabriquée collée

Cf. figure n° 10 en fin de Dossier Technique.

2.4.9. Traitement des seuils et arrêts

Les arrêts des revêtements se font soit par engravure, soit à l'aide d'un profilé manufacturé.

Engravure : on réalise par meulage dans le sol une engravure de 5 mm de large et de 10 mm de profondeur et l'on vient encastrier le revêtement dans cette engravure. Après réalisation de l'engravure, un meulage est effectué afin de créer une pente pour que le revêtement vienne araser la surface du support. Cf. figure n° 12 en fin de Dossier Technique.

2.4.10. Liaison avec d'autres revêtements

La liaison avec d'autres revêtements s'effectue par :

- la pose d'une barre de seuil si les deux revêtements sont de même épaisseur ou un profilé de rattrapage si les deux revêtements sont d'épaisseur différente. Cf. figures n° 13 et n° 14 en fin de Dossier Technique ;
- un rattrapage en mortier de résine, en cas de liaison avec un revêtement dur et de forte épaisseur. Cf. figure n° 15 en fin de Dossier Technique.

Si le local est classé E3, il est indispensable de mettre en place un cordon de mastic sous la barre de seuil ou le profilé de rattrapage.

2.4.11. Traitement des escaliers

Les marches seront traitées par le système SIKAFLOOR®-330. Le système sera arrêté au bord de la marche ou sur un profilé.

Des nez de marches viendront protéger les angles. Ils seront posés soit encastrés, soit en applique.

Les contremarches seront réalisées avec l'application de deux couches de SIKAFLOOR®-305 W, appliquées sur le primaire SIKAFLOOR®-161. Cf. figure n° 16 en fin de Dossier Technique.

2.5. Mise en service - Maintien en service du revêtement

2.5.1. Mise en service - Délais

Le système SIKAFLOOR®-330 va atteindre sa performance mécanique maximale après plusieurs jours, il est donc nécessaire de respecter les délais suivants :

Pendant les 7 premiers jours à 20 °C, le contact avec l'humidité doit être évité.

Après 48 h à 20 °C (4 jours à 10 °C), le revêtement admet une circulation piétonne.

Après 72 h à 20 °C (4 jours à 10 °C), le revêtement admet un aménagement de mobilier léger.

Au bout de 4 jours à 20 °C, il est possible d'effectuer l'agencement du mobilier.

2.5.2. Prescriptions particulières d'utilisation

- Placer, aux accès extérieurs, des paillasons ou autres systèmes de dimensions suffisantes qui captent les particules abrasives.
- Intercaler des coupelles rigides sous les pieds des meubles lourds.
- Pour l'entretien des revêtements, ne pas utiliser de cires naturelles solvantées, de savon noir ou des cristaux de soude et phosphates.

2.5.3. Entretien

2.5.3.1. Entretien courant

2.5.3.1.1. Méthode manuelle (méthode pour les petites surfaces)

- Aspiration.
- Balayage humide au balai trapézoïdal équipé de non-tissés pré-imprégnés ou à l'aide d'un Mop plat bien essoré dans de l'eau contenant un détergent neutre, type TASKI JONTEC 300 SMARTDOSE.

2.5.3.1.2. Méthode mécanisée

Cette méthode est à privilégier.

- Choisir une concentration adaptée en fonction de l'action recherchée et du degré de l'encrassement.
- Utiliser une autolaveuse équipée de pads rouges avec aspiration intégrée.
- L'autolaveuse devra être adaptée au classement P du local (se référer au Classement UPEC des locaux, e-*Cahier du CSTB* en vigueur, pour les limites de charges statiques et dynamiques admissibles).
- Remplir le bac de l'autolaveuse avec de l'eau propre accompagnée d'un détergent neutre type TASKI JONTEC 300 SMARTDOSE.
- Dans le cas d'un nettoyage d'entretien, privilégier la méthode en un temps qui consiste à laver, brosser et aspirer en même temps.
- Dans le cas d'un sol fortement encrassé la méthode en 2 temps est prescrite. Il s'agit de répandre la solution sur le sol tout en brossant avec l'autolaveuse et laisser agir avant d'aspirer.
- Vidanger et nettoyer le réservoir de l'autolaveuse.

2.5.3.2. Protection

2.5.3.2.1. Application

A partir du 7ème jour, le sol peut être protégé par une couche d'émulsion autolustrante à film clair, type JONTEC ETERNUM.

L'émulsion doit être appliquée plusieurs fois par an, à l'aide d'un balai Faubert ou d'un applicateur suivant les prescriptions du fabricant du produit.

Ne pas appliquer de cire naturelle.

2.5.3.2.2. Entretien

Effectuer un entretien selon les méthodes décrites au § 2.5.3.1.

2.5.3.2.3. Décapage

Lorsque les couches de protection sont usagées, il faut les éliminer pour revenir à la surface du système SIKAFLOOR®-330.

Cette élimination s'effectue en respectant les prescriptions des produits de décapage, de la manière suivante :

- réaliser un entretien (cf. § 2.5.3.1) ;
- appliquer le produit de décapage ;
- passer une monobrosse basse vitesse 150 tours/minute équipée d'un disque adapté ;
- aspirer le mélange résiduel ;
- laisser sécher.

2.5.4. Maintenance - Réparation

2.5.4.1. Reprise localisée

Toujours reprendre le système SIKAFLOOR®-330 de façon judicieuse, soit en créant une forme géométrique soit en changeant de mélange de coloris pour démarquer, soit reprendre la totalité d'une zone ou d'un local pour ne pas voir s'inscrire des "rustines".

Pour ce faire :

- tronçonnage au pourtour de la zone à réparer ;
- dépose du revêtement détérioré par tout moyen manuel, piquage, rabotage suivant les surfaces et les délais ;
- mise en œuvre du système SIKAFLOOR®-330 suivant la méthodologie décrite dans le présent Dossier Technique.

2.5.4.2. Renouvellement de la couche de finition

Si au cours d'une visite périodique de surveillance, il s'avère que les couches de finitions doivent être renouvelées, il faut suivre les procédures suivantes :

- Faire appel si possible à l'entreprise qui a mis en œuvre le système initial ;
- Réaliser le nettoyage décrit au § 2.5.3, puis procéder à un ponçage à l'aide d'un abrasif fin (grain 240) suivi d'une aspiration, puis appliquer 1 ou 2 couches de finition.

2.6. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.7. Exigences relatives aux entreprises et assistance technique

2.7.1. Exigences relatives aux entreprises applicatrices

Les entreprises devant mettre en œuvre ce système doivent remplir plusieurs conditions et notamment :

- s'engager à respecter le présent Dossier Technique et l'Avis Technique associé ;
- disposer d'un personnel qualifié dans l'emploi des résines ;
- posséder :
 - la qualification QUALIBAT 6232 ou 6233 ;
 - et/ou bénéficier d'une attestation, pour l'application du système SIKAFLOOR®-330, délivrée par SIKA France SAS sur la base de personnel compétent, d'une formation initiale au système SIKAFLOOR®330, de chantiers de référence réalisés, et de son expérience, et d'une vérification périodique du maintien des compétences ;
- disposer du matériel nécessaire au contrôle du support et des conditions de chantier : taux d'humidité, température et point de rosée ;
- disposer du matériel nécessaire à la préparation du support, à la préparation des mélanges (malaxeur et mélangeur planétaire) et à l'application des produits ;

La Société SIKA France tient à jour une liste des entreprises applicatrices répondant au cahier des charges défini ci-dessus pour la mise en œuvre du système SIKAFLOOR®-330.

2.7.2. Assistance technique

Le Service Technique, les responsables de secteur de la Direction Activité Sol-Étanchéité et les Moniteurs de la Société SIKA France sont à la disposition des entreprises applicatrices pour aider à la mise en place d'une Démarche Qualité pour la réalisation du chantier :

- Former leur personnel à l'application des produits ;
- Vérifier l'adéquation de la préconisation du système aux besoins du client (adéquation des performances du système par rapport aux contraintes d'utilisation – adéquation entre les délais d'application et de remise en service) ;
- Les assister lors de démarrage de chantier ;

La Société SIKA France est à la disposition des Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre pour la mise en route des chantiers et pour les informer sur les aspects particuliers de ce procédé (qualité des supports à obtenir, définition des travaux préliminaires nécessaires, traitement des points particuliers, mélange et mise en place des produits, délais de remise en service, entretien et nettoyage ...).

La Société SIKA France tient à jour en permanence, et en cohérence avec le présent Dossier Technique, son cahier des charges pour la mise en œuvre et ses documents techniques qu'elle remet à chaque applicateur.

2.8. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.8.1. Fabrication

La fabrication des résines est réalisée par la Société SIKA à l'usine de Stuttgart (Allemagne) et à l'usine de Deventer (Pays Bas).

Ces usines sont certifiées ISO 9001 et ISO 14001.

2.8.2. Contrôles

Le contrôle des matières premières porte sur la teneur en eau des composants de base et des charges : chaque livraison est accompagnée d'un certificat d'analyse produit par le fournisseur.

Le contrôle sur les produits finis porte sur la viscosité, la densité, la réactivité, la dureté et la couleur.

2.9. Mention des justificatifs

2.9.1. Résultats Expérimentaux

Réaction au feu

Cf. § 1.2.2.1 de la partie Avis du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi du revêtement fini

- Identification des constituants (densité, viscosité, extrait sec)
- Dureté
- Résistance à l'allongement par traction avant et après vieillissement
- Résistance à l'abrasion
- Résistance à l'abrasion de la couche de finition
- Résistance au poinçonnement
- Détermination de l'action d'une chaise à roulettes
- Résistance aux acides, aux bases, aux produits d'entretien et aux taches

(Rapports d'essais CSTB n° R2EM-12-26037515 et n° DSR-SIST-21-02834 du 20/05/2021)

Conductivité thermique

- Conductivité thermique du revêtement SIKAFLOOR®-330 : 0,32 W/m.K

(Rapport d'essais CSTB n° EMI 13-26048789/E)

2.9.2. Références chantiers

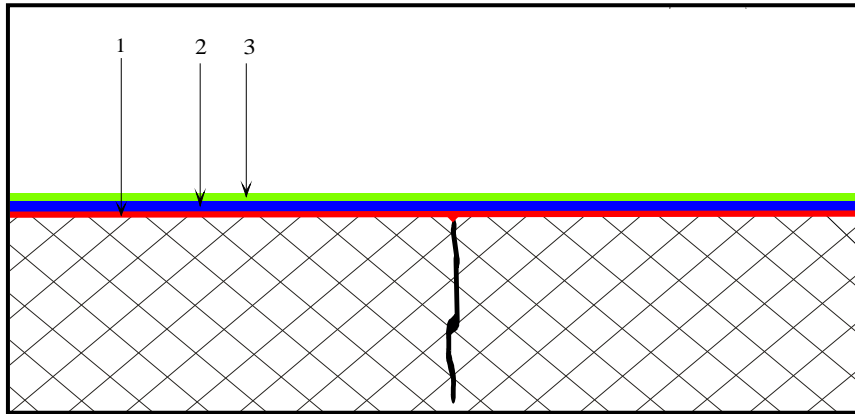
Depuis 2009 : 25 000 m² de chantiers réalisés en France et 300 000 m² en Europe.

2.10. Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre

Tableau 1 – Caractéristiques d'identification des résines

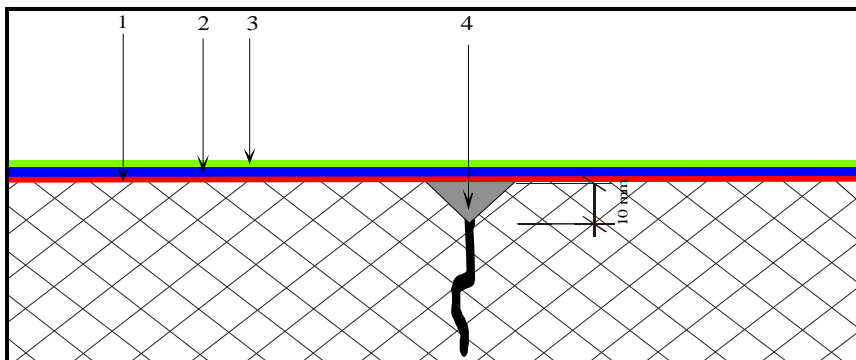
SIKAFLOOR®155 W N	Composant A	Composant B
Nature chimique	Epoxydique	Amine
Consistance	Fluide	
Aspect visuel	Liquide rouge	Liquide translucide
Densité à 20°C	1,6	1,1
Viscosité à 20°C	4500 cps	
Proportion du mélange en poids	75	25
SIKAFLOOR®-161	Composant A	Composant B
Nature chimique	Epoxydique	Amine
Consistance	Fluide	
Aspect visuel	Liquide brunâtre	Liquide transparent
Densité à 20°C	1,57	1,01
Viscosité à 20°C	3,9 Pa.s	0,08 Pa.s
Proportion du mélange en poids	79	21
SIKAFLOOR®-330	Composant A	Composant B
Nature chimique	Polyuréthane	Isocyanate aromatique
Consistance	Fluide	
Aspect visuel	Liquide coloré	Liquide brun clair
Densité à 20°C	1,51-1,55	1,2-1,24
Viscosité à 20°C (Pour information)	2,5 Pa.s	0,12 Pa.s
Proportion du mélange en poids	79	21
SIKAFLOOR®-305 W	Composant A	Composant B
Nature chimique	Polyuréthane	Isocyanate aliphatique
Consistance	Fluide	
Aspect visuel	Liquide coloré	Liquide transparent
Densité à 20°C	1,30-1,35	1,14-1,16
Viscosité à 20°C	0,18 Pa.s (Pour information)	1200-1800mPa.s (100 RPM, Spindle6)
Extrait sec	47,0% - 52,0%	> 96%
Viscosité du mélange pigmentée 20°C (100 RPM, Spindle6)	3800 – 5000 mPa.s	
Proportion du mélange en poids	85	15

Figure n° 1 - Traitement des fissures inertes d'ouverture $\leq 0,3$ mm



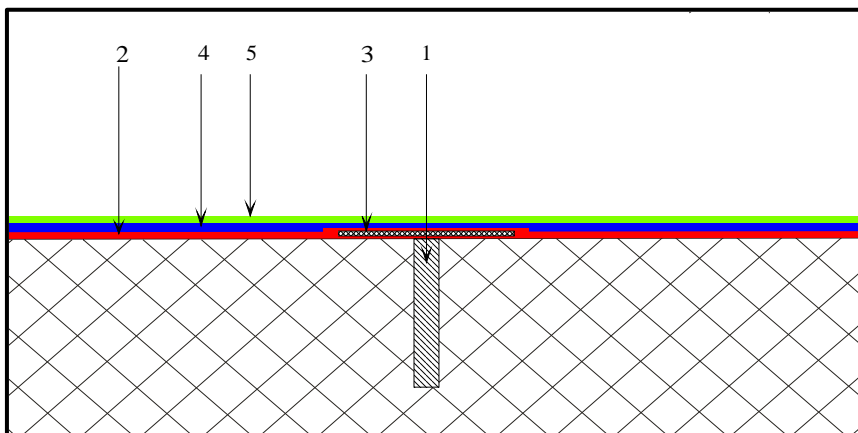
- 1 SIKAFLOOR®-161
- 2 SIKAFLOOR®-330
- 3 SIKAFLOOR®-305 W

Figure n° 2 - Traitement des fissures inertes d'ouverture ≤ 1 mm



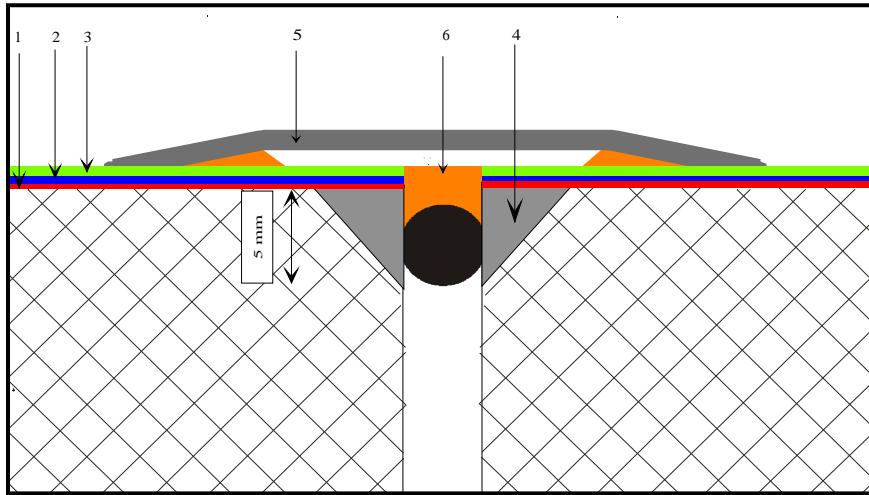
- 1 SIKAFLOOR®-161
- 2 SIKAFLOOR®-330
- 3 SIKAFLOOR®-305 W
- 4 SIKAFLOOR®-280

Figure n° 3 - Joint de retrait



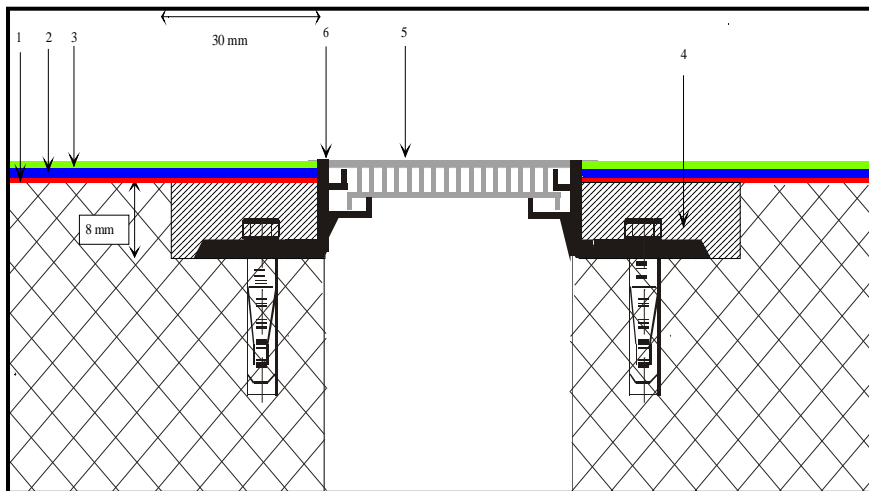
- 1 SIKADUR®-30
- 2 SIKAFLOOR®-161
- 3 SIKAGARD® ARMATURE BX 300 marouflé dans le SIKAFLOOR®-161
- 4 SIKAFLOOR®-330
- 5 SIKAFLOOR®-305 W

Figure n° 4 - Joint de dilatation avec mastic



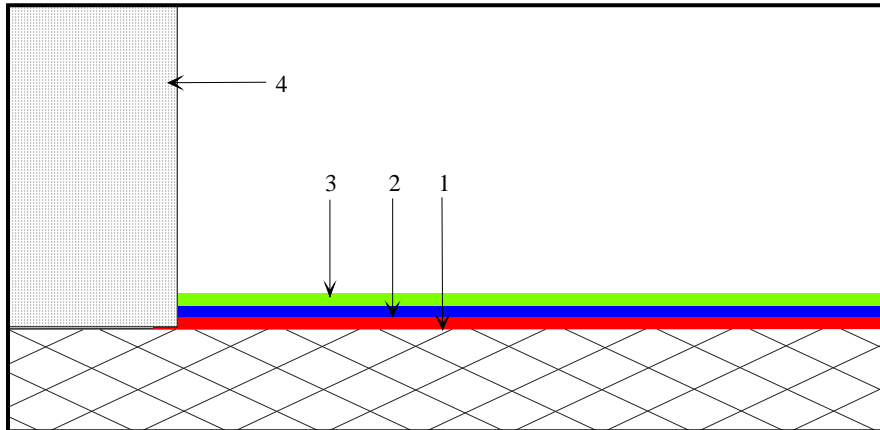
- 1 SIKAFLOOR®-161
- 2 SIKAFLOOR®-330
- 3 SIKAFLOOR®-305 W
- 4 SIKAFLOOR®-280
- 5 Couvre joint métallique auto-adhésif
- 6 SIKAFLEX®-PRO 3 PURFORM® sur SIKA PRIMAIRE 3 N sur fond de Joint

Figure n° 5 - Joint de dilatation avec profilé métallique



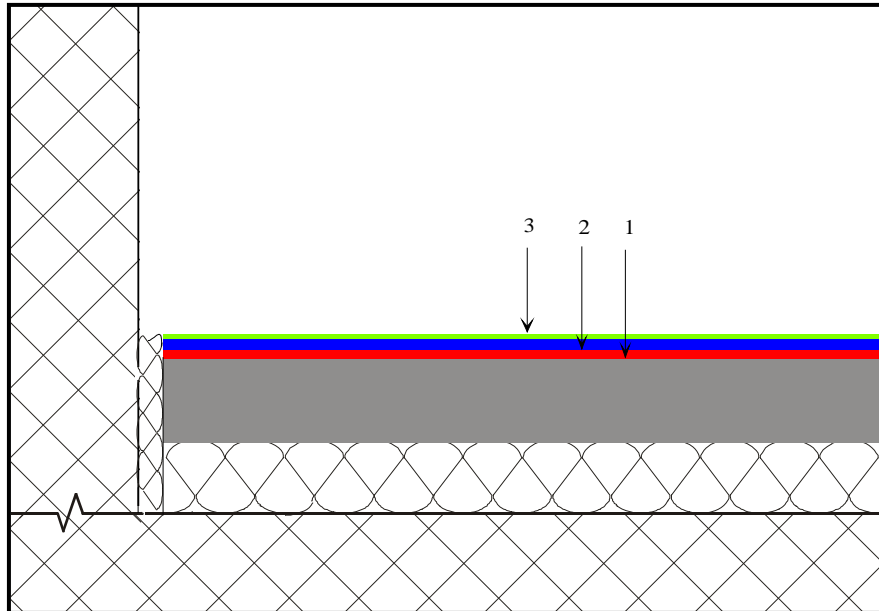
- 1 SIKAFLOOR®-161
- 2 SIKAFLOOR®-330
- 3 SIKAFLOOR®-305 W
- 4 SIKAFLOOR®-280
- 5 Bande élastomère
- 6 Joint de dilatation avec profilé métallique

Figure n ° 6 - Traitement des rives des locaux E2



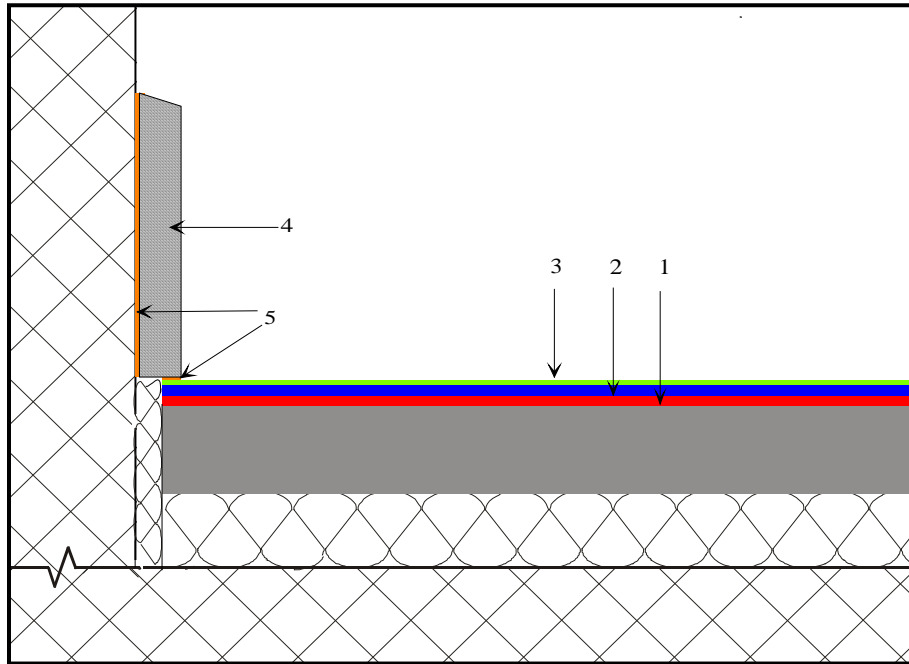
- 1 SIKAFLOOR®-161
- 2 SIKAFLOOR®-330
- 3 SIKAFLOOR®-305 W
- 4 Cloison

Figure n ° 7 - Traitement des rives des locaux E2 sur support avec isolant



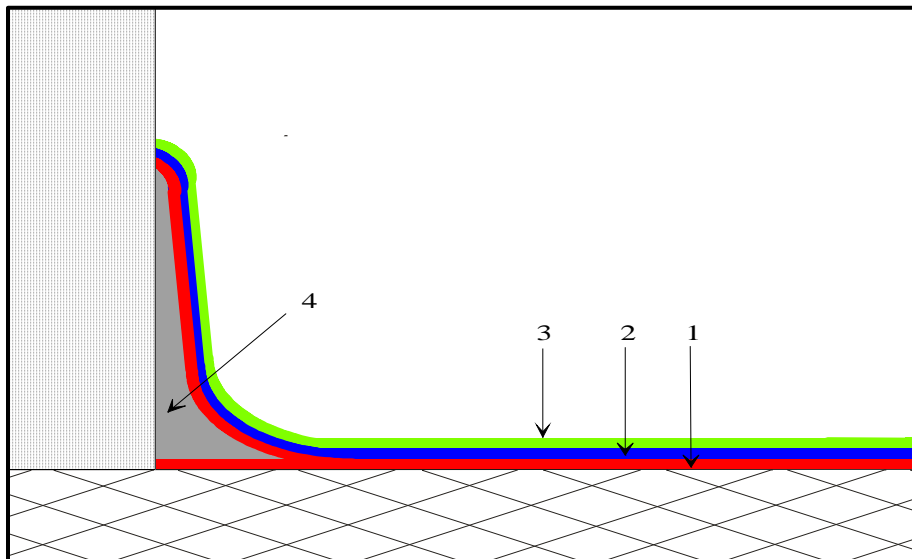
- 1 SIKAFLOOR®-161
- 2 SIKAFLOOR®-330
- 3 SIKAFLOOR®-305 W

Figure n ° 8 - Traitement des rives des locaux E2 sur support sur isolant avec plinthe manufacturée



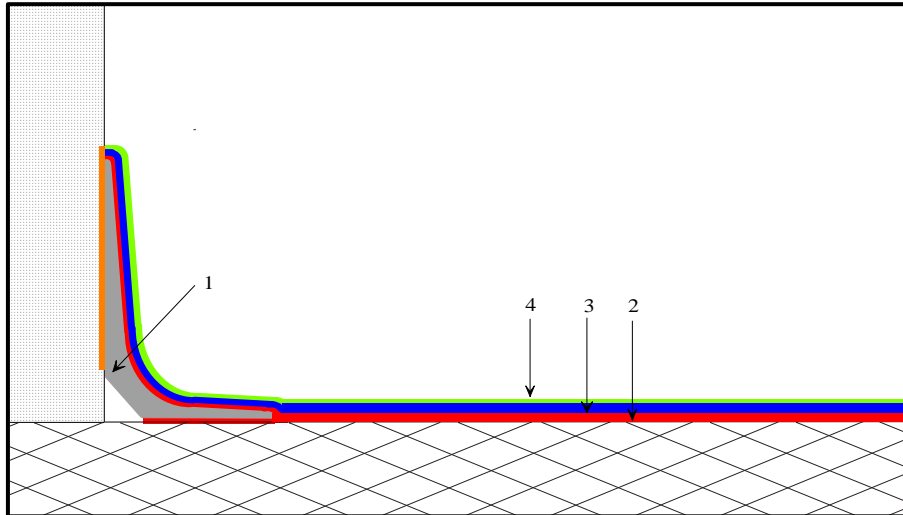
- 1 SIKAFLOOR®-161
- 2 SIKAFLOOR®-330
- 3 SIKAFLOOR®-305 W
- 4 Plinthe manufacturée rajoutée après le système SIKAFLOOR®-330
- 5 Collage avec SIKAFLOEX®-Pro 11 FC PURFORM®

Figure n ° 9 - Traitement des rives des locaux E3 avec plinthe en mortier de résine, exemple sur dallage ou plancher béton



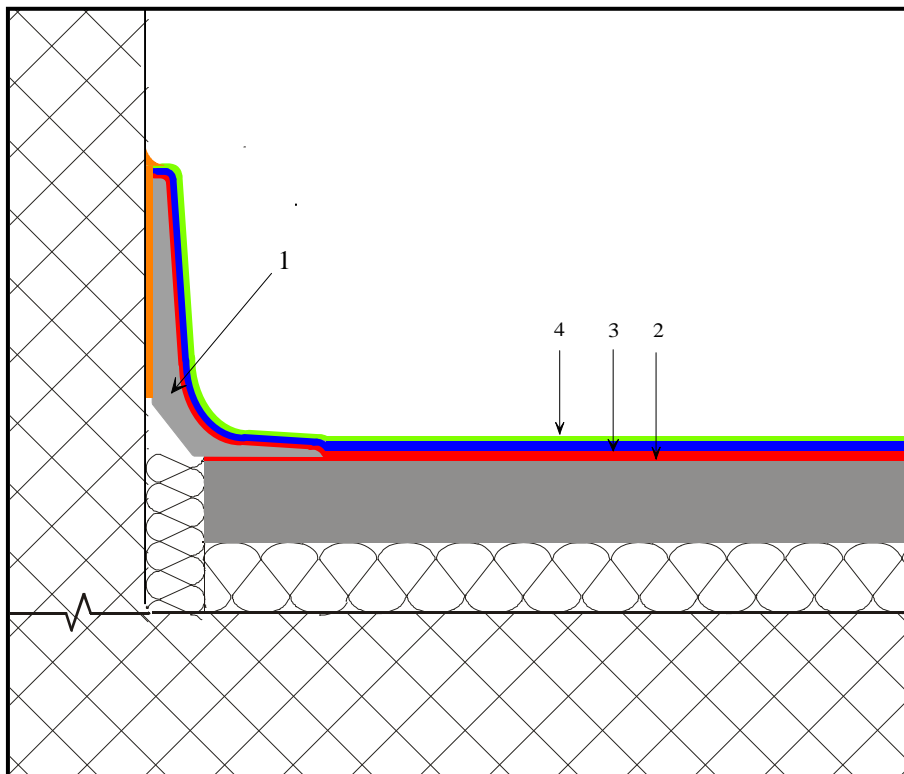
- 1 SIKAFLOOR®-161
- 2 SIKAFLOOR®-330
- 3 SIKAFLOOR®-305 W
- 4 SIKAFLOOR®-280

Figure n° 10 - Traitement des rives des locaux E3 avec plinthe préfabriquée, exemple sur dallage ou plancher béton



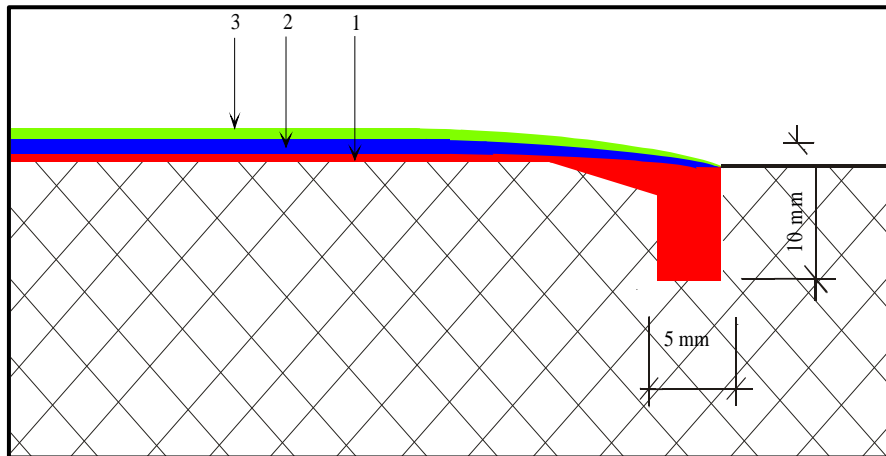
- 1 Plinthe préfabriquée collée au mur avec SIKAFLEX®-PRO 11 FC PURFORM®
- 2 SIKAFLOOR®-161
- 3 SIKAFLOOR®-330
- 4 SIKAFLOOR®-305 W

Figure n° 11 - Traitement des rives en locaux E2 avec plinthe préfabriquée sur supports avec isolant



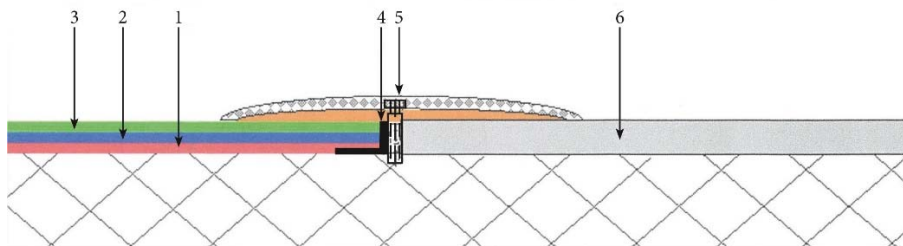
- 1 Plinthe préfabriquée collée au mur avec SIKAFLEX®-Pro 11 FC PURFORM®
- 2 SIKAFLOOR®-161
- 3 SIKAFLOOR®-330
- 4 SIKAFLOOR®-305 W

Figure n° 12 - Ancrage des bords du revêtement



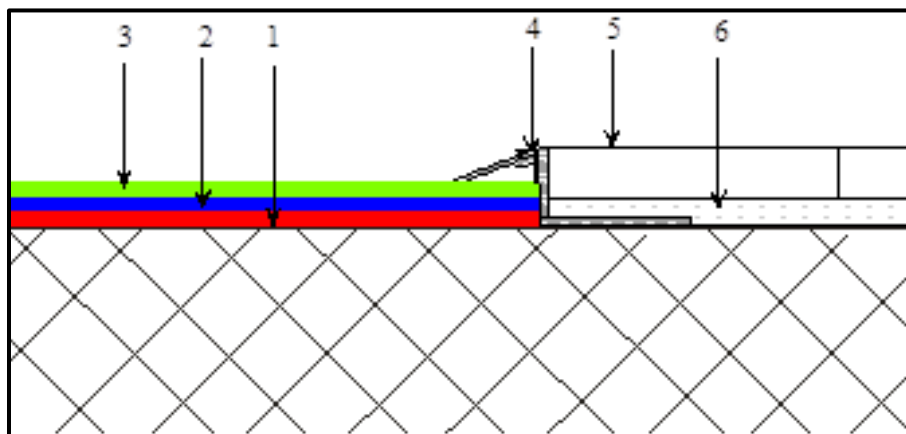
- 1 SIKAFLOOR®-161
- 2 SIKAFLOOR®-330
- 3 SIKAFLOOR®-305 W

Figure n ° 13 - Barre de seuil



- 1 SIKAFLOOR®-161
- 2 SIKAFLOOR®-330
- 3 SIKAFLOOR®-305 W
- 4 Profilé d'arrêt de coulage fixé avec le primaire SIKAFLOOR®-161
- 5 Barre de seuil avec fixation mécanique et mastic dans les locaux E3
- 6 Revêtement souple

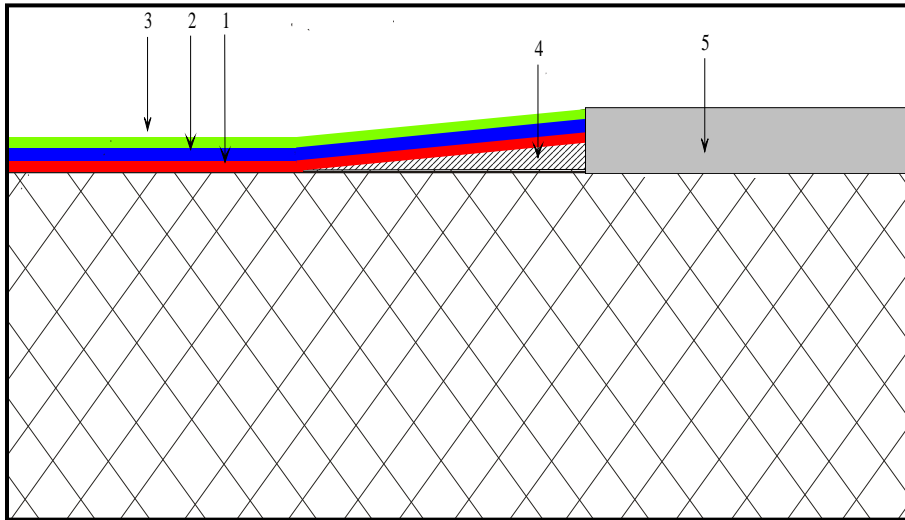
Figure n ° 14 - Liaison avec un revêtement plus épais



- 1 SIKAFLOOR®-161
- 2 SIKAFLOOR®-330
- 3 SIKAFLOOR®-305 W
- 4 Profil de rattrapage de niveau type SCHLÜTER – RENOV V collé au mortier colle
- 5 Revêtement épais - Carrelage

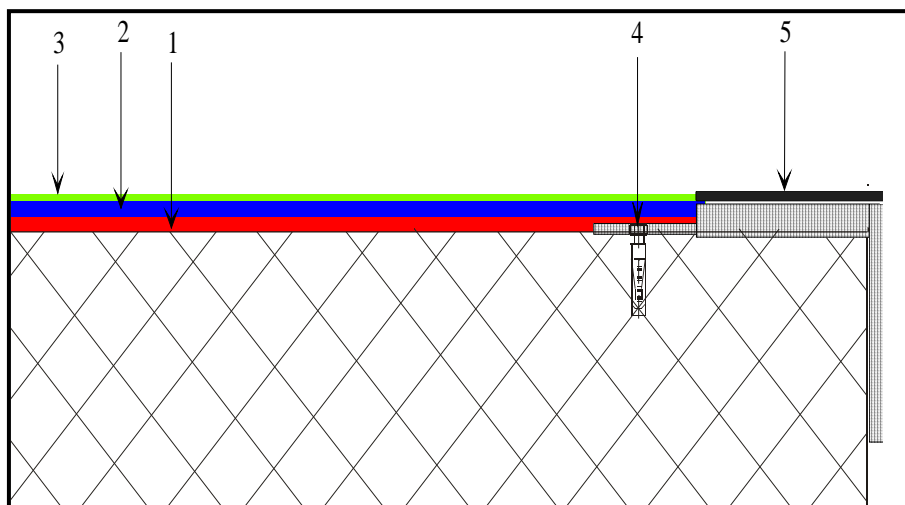
6 Mortier colle

Figure n ° 15 - Rattrapage de niveau en mortier de résine contre un revêtement épais existant



- 1 SIKAFLOOR®-161
- 2 SIKAFLOOR®-330
- 3 SIKAFLOOR®-305 W
- 4 SIKAFLOOR®-280
- 5 Revêtement épais existant

Figure n ° 16 - Traitement avec nez de marche intégré



- 1 SIKAFLOOR®-161
- 2 SIKAFLOOR®-330
- 3 SIKAFLOOR®-305 W
- 4 Fixation mécanique
- 5 Nez de marche intégré avec bande antidérapante